ANALYSE CGT RAPPORT ANNUEL ETAT

DE LA FONCTION PUBLIQUE 2026

Note de synthèse

Objet : Analyse du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2026) au regard des revendications de la CGT Fonction Publique pour la réunion du Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) du 3 novembre 2026

1. Emploi et effectifs publics

Constats du rapport (2024-2025)

- **Nombre d'agents :** La fonction publique emploie 5,85 millions d'agents au 31 décembre 2024 (+0,6 % sur un an). La part de l'emploi public dans l'emploi total se stabilise à **19,8 %**.
- **Répartition par versant :**
 - FPE (État) : 2,58 millions d'agents (+0,8 %).
 - FPT (Territoriale) : 2,02 millions d'agents (+0,5 %).
 - FPH (Hospitalière) : 1,25 million d'agents (+0,5 %).
- **Contrats aidés :** En baisse constante (25 800 fin 2024, soit -10,4 %).

Constat CGT : La part de l'emploi public reste coincée sous la barre des 20 % de l'emploi total (contre 21,5 % dans les années 2010), témoignant du désengagement continu de l'État dans les services publics. Le tassement des créations d'emplois (+0,2 % prévus sur 2025) ne permet pas de couvrir les besoins fondamentaux de la population.

Revendications CGT :

- Un plan massif de créations d'emplois statutaires dans les trois versants pour répondre aux besoins sociaux (santé, éducation, collectivités locales, justice, transition écologique).
- Le maintien et le développement de services publics de proximité sur l'ensemble du territoire national pour lutter contre la fracture territoriale.

2. Précarité et statut : L'explosion de la contractualisation

Constats du Rapport (2024)

- **Hausse continue du non-titulariat :** Les contractuels représentent **24 %** des agents publics en 2024 (1,41 million d'agents).
- **Dynamique de recrutement :** L'augmentation globale des effectifs repose quasi exclusivement sur l'embauche de contractuels (+2,7 % en 2024), tandis que le nombre de fonctionnaires titulaires baisse (-0,1 %).
- **Précarité accrue :**
 - **67 %** des contractuels sont en CDD.
 - Dans la FPT, ce taux atteint **84 %**.
 - Les contractuels constituent **76 % des entrées** mais aussi **54 % des sorties** du personnel.
 - Plus de 307 000 postes de contractuels ont duré moins d'un an en 2024.

Constat CGT : Les données confirment une politique managériale de recours systématique à la précarité pour pallier le gel ou la suppression de postes de fonctionnaires titulaires. La précarisation fragilise l'indépendance de la fonction publique et dégrade les conditions de travail des agents.

Revendications CGT :

- **Titularisation systématique** (plan de résorption de la précarité) pour l'ensemble des agents contractuels occupant des besoins permanents.
- Arrêt immédiat du recours aux CDD à répétition et abrogation des dispositions de la loi de 2019 facilitant la contractualisation.
- Réaffirmation du Statut Général des fonctionnaires comme garantie fondamentale du service public et de l'intérêt général.

3. <u>Rémunérations et pouvoir d'achat</u>

Constats du rapport (2024-2025)

- **Salaires moyens (2024) :**
 - Salaire net mensuel moyen en EQTP : **2 742 €** (FPE : 3 018 €, FPH : 2 896 €, FPT : 2 317 €).
 - Les contractuels perçoivent en moyenne **2 206 €** nets/mois.

- **Évolution et Pouvoir d'achat :**
 - En 2024, le salaire net moyen progresse de **+3,8 % en euros courants** (+1,7 % en euros constants grâce au ralentissement de l'inflation à 2,0 %).
 - En 2025, les estimations provisoires indiquent un **tassement brutal** de l'évolution du salaire brut moyen (+0,6 % en euros courants), traduisant l'absence de mesures générales de revalorisation.
- **Rôle des primes :** Les primes représentent **25,4 %** du salaire brut des fonctionnaires.
- **Égalité Femmes/Hommes :** L'écart de salaire net moyen en EQTP entre femmes et hommes est de **10,1 %** au détriment des femmes.

Constat CGT : L'amélioration très ponctuelle du pouvoir d'achat en 2024 ne rattrape pas le décrochage historique dû au gel prolongé de la valeur du point d'indice. Les prévisions 2025 préfigurent une nouvelle perte de pouvoir d'achat face à l'inflation. La part excessive des primes crée des inégalités fortes entre agents/filières et pénalise les futures pensions de retraite.

Revendications CGT :

- **Augmentation générale immédiate de la valeur du point d'indice** et indexation automatique sur l'inflation.
- **Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées** et refonte des grilles indiciaires (pas de salaire d'entrée sous 2 200 € bruts).
- **Intégration d'une large part des primes dans le traitement indiciaire de base** pour garantir l'équité et le montant des retraites.
- **Égalité salariale** stricte entre les femmes et les hommes (revalorisation des filières professionnelles féminisées).

4. <u>Retraites, conditions de travail et pénibilité</u>

Constats du rapport (2025)

- **Reprises des départs :** 144 000 nouvelles pensions attribuées en 2025 (+5,4 % après le contrecoup de la réforme de 2023).
- **Recul de l'âge de départ :** L'âge moyen de liquidation atteint **62,3 ans** (64,3 ans pour les sédentaires). Depuis 2015, l'âge de départ des fonctionnaires civils a reculé de 1 an et 5 mois.
- **Pénibilité et Invalidité :**
 - Les départs pour **invalidité explosent** (+37,9 % en 2025).
 - Les fonctionnaires en catégorie active partent désormais à 60,7 ans en moyenne (+2 ans et 1 mois depuis 2015).
- **Prestations minimales : 24 %** des nouvelles pensions sont portées au minimum garanti (35 % dans la FPT, 30 % dans la FPH).

Constat CGT : L'explosion des départs pour invalidité (+37,9 %) confirme l'analyse de la CGT : le report de l'âge légal et l'allongement des durées de cotisation cassent la santé des agents et les poussent vers l'inaptitude physique avant d'atteindre le taux plein. Le recours massif au minimum garanti dans la FPT et la FPH reflète les bas salaires subis pendant la carrière.

Concernant les conditions de travail : En 2025, les conditions de travail dans la fonction publique se caractérisent par une durée annuelle effective de travail à temps complet de **1 623 heures** en moyenne pour les agents (hors enseignants), soit un volume inférieur de 57 heures à celui observé dans le secteur privé. Les agents de la fonction publique de l'État (FPE) affichent la durée la plus élevée (1 660 heures).

En ce qui concerne plus particulièrement les **cadres et professions intellectuelles supérieures**, leur durée annuelle effective de travail est nettement plus élevée que celle des autres catégories, s'établissant à **1 780 heures** (avec une durée hebdomadaire habituelle de 42,2 heures et en moyenne 97 heures supplémentaires par an).

Entre 2016 et 2024, la CGT constate une nette divergence concernant la pression temporelle subie par les salarié.es selon leur secteur d'activité. Alors que la proportion de salariés déclarant des contraintes de temps (« devoir se dépêcher ») diminue globalement de 4 points sur l'ensemble des actifs, cette baisse de l'intensité du travail est en réalité quasi exclusivement portée par le secteur privé, où elle se réduit significativement de 7 points. À l'inverse, la fonction publique voit cette contrainte s'accroître, enregistrant une hausse de 3 points de la part des agents publics sur lesquels et lesquelles s’exerce davantage d’intensité au travail qui impacte leur santé mentale.

Cette intensification de la pression temporelle dans le secteur public contribue directement à augmenter l'exposition aux risques psychosociaux (RPS), d'autant plus que la fonction publique se caractérise par des exigences émotionnelles structurellement élevées. En effet, en raison de la nature spécifique des missions de service public et des emplois occupés, deux tiers des agents publics déclarent être en contact avec des personnes en situation de détresse et subir des organisations de travail en mode dégradé, contre seulement un tiers des salariés du secteur privé.

Revendications CGT :

- **Abrogation de la réforme des retraites de 2023** : retour à l'âge légal de départ à 60 ans au taux plein (et 55 ans ou moins pour la catégorie active/métiers pénibles).
- Prise en compte effective de la pénibilité et élargissement du périmètre de la catégorie active.
- Prise en compte des années d'études et de la précarité (stages, contrats d'apprentissage) dans la durée de cotisation.
- **La réduction collective du temps de travail** avec la semaine de 32 heures sur 4 jours.
- **Le rétablissement et le renforcement des instances de contrôle (CHSCT)** :
- **Le droit d'intervention des agents publics sur l'organisation du travail** et **un mangement alternatif**
- **L'adaptation aux urgences environnementales et sanitaires** :

<u>Synthèse stratégique des axes revendicatifs de la CGT</u>

1. **Lutte contre la précarité :** Arrêt immédiat de la précarisation du travail public et titularisation des 1,4 million de contractuels.
2. **Revalorisation salariale :** Augmentation générale de la valeur du point d'indice et augmentation des traitements indiciaires au lieu du paiement par primes.
3. **Santé et Retraite :** Annulation des réformes régressives de la retraite, reconnaissance des usures professionnelles pour stopper le gouffre des départs pour invalidité.